



Contact : T.RIMAUD  
6, rue A. Rio - 56100 Lorient  
Portable : 06 99 04 60 00 - Fax : 02 97 83 33 66  
email: rimaud.aglia@orange.fr



## Dispositif/pratiques de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées

*Etat des lieux préliminaires*



Le projet SURTINE est financé par :



L'Agria, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

## Table des matières

Introduction :	3
Retour sur l'état des lieux réalisé auprès des détenteurs d'une ANP langoustine :	4
1. Résultats :	4
1.1. Origine de l'information.....	4
1.2. Equipement en table de tri (langoustine et poisson) et goulotte/glissière. ....	4
1.3. Mise en place des goulottes/glissières .....	5
1.4. Mise en place d'une table de tri.....	5
1.5. Délais d'installation d'un dispositif de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées.....	6
2. Les différents types de tables de tri et autres dispositifs de tri observés :	7
2.1. Table de tri disposée sous les enrouleurs .....	7
2.2. Table de tri déportée : .....	7
2.3. Bac de tri .....	8
3. Les différents types de systèmes/pratiques permettant un retour rapide des langoustines: ....	8
3.1. Goulotte/glissière posée sur la lisse : .....	8
3.2. Goulotte/glissière rejoignant le(s) dalot(s) du navire :.....	9
3.3. Table de tri posée sur la lisse : .....	9
3.4. Autres pratiques : .....	10
4. Descriptif des cas problématiques identifiés pour la mise en place de système de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées : .....	10
4.1. Navires non équipés de table de tri :.....	10
4.2. Navires en phase d'être vendus : .....	11
4.3. Navires qui ciblent peu la langoustine :.....	11
4.4. Navires qui font des marées mixtes poisson/langoustine:.....	11
4.5. Navires équipés de tables de tri mais pour lesquels la mise en place de goulottes présente des difficultés : .....	11
5. Mise en place de dispositifs.....	12
ANNEXE 1 : Formulaire de l'enquête .....	13
ANNEXE 2 : Photos de dispositifs/pratiques et projets d'installation .....	16

## Introduction :

Ce travail intègre le projet SURTINE, porté par l'AGLIA, financé par la DPMA, France Filière Pêche, la Région Bretagne, la Région Pays de la Loire et la Région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes. Ce projet est réalisé en partenariat avec les structures professionnelles concernées et l'Ifremer.

Dans le cadre de l'action 2 de ce projet, un état des lieux de l'équipement des navires en table de tri et goulotte/glissière est en cours de réalisation. Ces informations ont été recueillies par différents moyens :

- ✓ Par une enquête adressée à l'ensemble des navires détenteurs d'une ANP Langoustine (Voir Annexe 1) qui a été postée le 5 mars 2015. 169 patrons ont été contactés par cet intermédiaire.
- ✓ Par des entretiens individuels avec certains patrons. Ces entretiens ont été réalisés par l'AGLIA et par différentes structures professionnelles.
- ✓ Par des observations des navires à quai.

Ce document a comme objectif de faire un retour de cet état des lieux. Le recueil d'informations n'étant pas exhaustif, ce document pourra être mis à jour ultérieurement.

## Remarque générale sur la rédaction de l'Arrêté :

- ✓ L'emport et l'utilisation d'un système permettant un retour rapide des langoustines doit être limité à la période où le navire cible la langoustine. En effet, beaucoup de navires équipés de table de tri et/ou goulottes ne l'utilisent pas lorsqu'ils ciblent le poisson, les céphalopodes ou lorsque le navire a une activité pélagique. Le seuil de 50kg par jour de pêche inscrit dans l'Article 8 de « l'Arrêté Langoustine »<sup>1</sup> pourrait éventuellement être une base de réflexion pour définir ce critère.
- ✓ Certains caseyeurs sont détenteurs d'une ANP Langoustine. Pour ces navires, la capture de langoustine sous taille est quasi-nulle. Par ailleurs, les individus indésirés sont rejetés par-dessus bord au fur et à mesure de l'opération de virage. Ces navires devraient être exemptés de l'obligation d'emport d'un système permettant un retour rapide des langoustines.
- ✓ Objectif du système :
  1. Limiter l'écrasement des captures indésirées de langoustines ;
  2. Permettre un retour à l'eau au fur et à mesure du tri des captures indésirées de langoustines.
- ✓ De nombreux navires sont en cours de réflexion et d'installation pour la mise en place d'un système permettant un retour direct des captures de langoustines sans connaître concrètement le contenu de l'Arrêté et les modalités de validation de ce dispositif. Dans ce cadre-là, il semble essentiel que les autorités de contrôle puissent prendre en considération les dispositifs et pratiques déjà mises en œuvre.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 9 décembre 2011 encadrant la pêche de la langoustine (*Nephrops norvegicus*) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e

# Retour sur l'état des lieux réalisé auprès des détenteurs d'une ANP langoustine :

## 1. Résultats :

### 1.1. Origine de l'information

Dans cette première analyse de l'enquête le taux de retour est de 49% soit 83 réponses de questionnaires sur 169 envois. En sus des informations issues du questionnaire envoyé par l'AGLIA, différentes structures professionnelles (CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM, OP Cotinière et CRPMEM Poitou-Charentes) viennent alimenter l'état des lieux, ce qui apporte 69 informations (non exhaustives de plus). L'ensemble permet ainsi d'obtenir des informations sur les équipements de 152 navires de la flottille langoustinière (soit 90%).

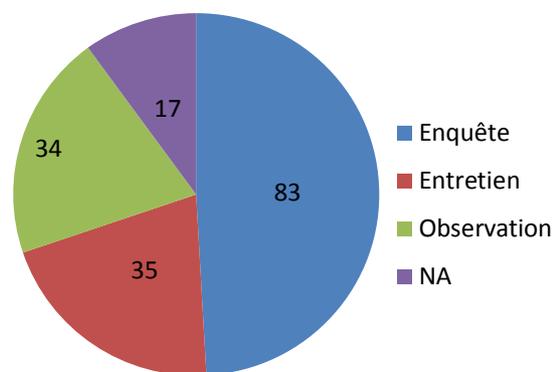


Figure 1: Origine de l'information pour l'état des lieux (Enquête : réponse au questionnaire ; Entretien : entretien direct réalisé par CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM ; Observation : sur les quais par AGLIA et CDPMEM 29 ; NA : aucunes informations recensées)

### 1.2. Equipement en table de tri (langoustine et poisson) et dispositif (type goulotte/glissière).

Parmi les 152 navires pour lesquels nous avons de l'information, 127 navires sont équipés et utilisent une table de tri pour le métier langoustine contre 21 qui n'en possèdent pas (Figure 2). Les 4 navires pour lesquels nous ne précisons pas l'information (NA) sont soit en vente, soit ne pratiqueront pas le métier langoustine l'année prochaine soit n'ont précisé que la difficulté de s'équiper et non pas leur équipement.

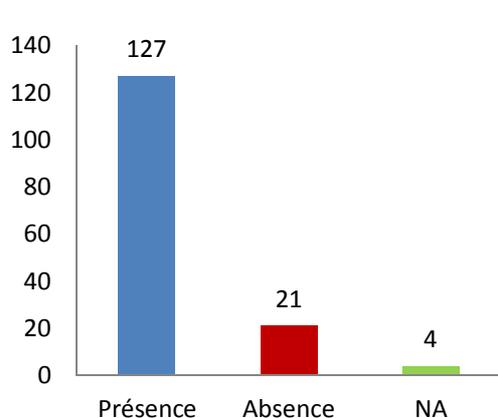


Figure 2: Nombre de navires équipés de table de tri à la langoustine (NA : pas de données/réponses)

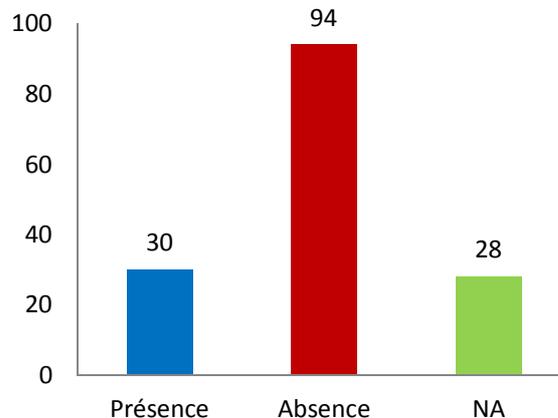


Figure 3 : Nombre de navires équipés de goulottes/glissières (NA : pas de données/réponses)

Les navires possédant une table de tri au métier langoustine ne l'utilisent pas forcément lorsqu'ils pratiquent un autre métier (poisson, céphalopode, pélagique). Ainsi parmi les 127 navires équipés d'une table de tri à la langoustine, seuls 42 navires, soit 33%, utilisent une table de tri à un autre métier (la même ou un système différent).

Parmi les 152 navires pour lesquels nous avons de l'information, 30 navires sont déjà équipés d'une goulotte/glissière ou sont en cours d'équipement (en fabrication ou en chantier). Cependant, 94 navires n'en sont toujours pas équipés et l'information n'est pas disponible pour 28 navires (Figure 3).

### 1.3. Mise en place des goulottes/glissières

Parmi les 94 navires que l'on sait non équipés de goulottes/glissières :

- ✓ 49 navires (52% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu) ont jugé leur mise en place « possible » ;
- ✓ 28 navires (29% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu), l'ont jugé « possible mais présente des difficultés » ;
- ✓ 8 navires (9% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu), l'ont jugé « impossible » ;
- ✓ 9 navires (10% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu) pour lesquels nous n'avons pas l'information.

Les difficultés et impossibilités rencontrées par les navires sans goulottes/glissières pour la mise en place de celles-ci sont de plusieurs natures :

- ✓ L'absence de table de tri (12 navires).
- ✓ Problèmes d'encombrement liés à la configuration des navires (pour 13 navires). Par exemple, certaines tables de tri se situent loin des dalots ou de la lisse ce qui induirait, si des goulottes y étaient installées, une perte d'ergonomie ainsi qu'un risque accru d'accident. D'autres navires ont leur table de tri sous les enrouleurs, proche des funes ou proche des treuils ce qui empêche également la mise en place de goulottes. Ainsi, l'installation de goulotte/glissière contraindrait un navire à revoir la configuration de son pont arrière avec éventuellement un changement de sa table de tri.
- ✓ Certains navires sont en vente ou ne pratiquent que très peu la langoustine (uniquement 2-3 mois dans l'année ou pratiquent principalement le pélagique). Pour ces derniers, l'embarquement d'une goulotte/glissière provoquerait de réels problèmes d'ergonomie pour la pratique des autres métiers.

### 1.4. Mise en place d'une table de tri

La mise en place de dispositif d'amélioration de la survie des captures de langoustines indésirées impose aux navires qui ne possèdent pas de table de tri à s'équiper. Or, cette installation semble difficile voire impossible dans certains cas. Parmi les 21 navires identifiés comme non équipés de table de tri à langoustine et d'après les termes de l'enquête :

- ✓ 2 navires (9% des navires non équipés de tables de tri ayant répondu) ont jugé leur mise en place « possible » ;
- ✓ 9 navires (43% des navires non équipés de tables de tri ayant répondu), l'ont jugé « possible mais présente des difficultés » ;

- ✓ 5 navires (24% des navires non équipés de tables de tri ayant répondu), l'ont jugé « impossible » ;
- ✓ 5 navires (24% des navires non équipés de tables de tri ayant répondu) pour lesquels nous n'avons pas l'information.

Parmi ces navires, 5 (24%) déclarent avoir des problèmes d'encombrement et donc de manque de place sur le pont. 5 autres énoncent le rajout de poids que provoquerait l'installation d'une table de tri ; ce qui nécessiterait une étude de stabilité. L'investissement dans une table de tri et l'étude de stabilité qui en découle n'est financièrement pas envisageable sans financement externe pour 5 des 21 navires sans table de tri.

De plus, 4 navires originaires de Poitou-Charentes ou d'Aquitaine ne pratiquent le métier de la langoustine que rarement et leur imposer des équipements spécifiques à la langoustine pourraient les handicaper dans la pratique des autres métiers.

D'une manière générale, concernant la mise en place d'un dispositif permettant la remise à l'eau rapide des captures indésirées de langoustines (table de tri et/ou goulotte), 25 navires ont jugés avoir des contraintes d'encombrement ou d'ergonomie, et 7 navires nécessiteraient une étude de stabilité.

#### **1.5. Délais d'installation d'un dispositif de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées**

Le délai pour la mise en place d'un dispositif de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées proposé pour juin 2016 semble être l'un des points problématique dans la réalisation de ce projet. En effet, sur les 94 navires non équipés de goulotte/glissière :

- ✓ 24 navires (25% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu) ont jugé le délai possible ;
- ✓ 30 navires (32% des navires non équipés de goulottes/glissières ayant répondu) ont jugé le délai non réalisable ;
- ✓ L'information n'est pas disponible pour 40 navires.

Pour les 30 navires ne pouvant pas s'équiper avant juin 2016 :

- ✓ 7 envisagent une mise en place des goulottes pour la période d'août – septembre 2016. Certains navires réalisent leur arrêt technique en septembre et envisagent de mettre en place ce nouvel équipement à ce moment.
- ✓ 4 pour fin 2016 - début 2017 ;
- ✓ 3 pour courant 2017 voire 2018 ;
- ✓ 16 navires n'ont pas spécifiés de délai.

Les raisons invoquées sont de plusieurs ordres :

- ✓ Un arrêt technique déjà réalisé ;
- ✓ Des prestataires (forgerons,...) qui ne pourraient pas faire face à la demande et réaliser les dispositifs dans les délais impartis ;
- ✓ Des difficultés financières pour des navires récemment acquis ou pour les navires ayant été contraints à des arrêts prolongés (pour raisons techniques ou personnelles).

## 2. Les différents types de tables de tri et autres dispositifs de tri observés :

### 2.1. Table de tri disposée sous les enrouleurs

En général, les tables de tri sont disposées sous les enrouleurs (Figure 4 et 5). Ainsi, en fin de virage la capture est déversée dans la table alors posée sur le pont du navire. Lorsque le virage est terminé, la table est levée mécaniquement puis posée sur des pieds pliables afin que les marins puissent trier debout.

Il n'existe pas de modèles standards de table. Elles sont en général réalisées par le forgeron local sur la base d'un plan fourni par le patron. Sa forme dépend de l'aménagement du navire (passage des funes, position et hauteur des treuils, des enrouleurs, position de l'équipage lors du tri,...).



Figure 4: Vue du pont arrière d'une table de tri disposée sous les enrouleurs.



Figure 5: Vue de l'ensemble du pont arrière avec la table de tri sous les enrouleurs.

### 2.2. Table de tri déportée :

Dans d'autres cas, la table de tri n'est pas disposée sous les enrouleurs et est déportée à un autre emplacement sur le pont (Figure 6). Dans ce cas-là, en fin de virage la capture est déversée dans un parc disposé sur le pont du navire. La capture est ensuite mise dans un contenant (paniers, bac de criées) puis transportée sur la table pour y être triée.

Ce cas se présente en général lorsqu'il n'y a pas la place de faire une table sous les enrouleurs ou lorsqu'un système de levage mécanique de la table n'est pas possible. Ce sont en générale de petites tables amovibles.



Figure 6: Vue du pont arrière d'une table de tri déportée posée sur la lisse.

### 2.3. Bac de tri

Certains navires sont équipés d'un « bac de tri », composé d'une structure métallique, légèrement surélevée par rapport au pont, mais qui ne peut pas être levée (généralement par manque de hauteur entre le pont et les enrouleurs).

Dans certains cas, ces bacs de tri sont amovibles et peuvent être déplacés sur le pont afin que l'équipage puisse trier à l'abri, en sécurité, et que les langoustines soient moins exposées aux températures élevées ce qui améliore leur vitalité (Figures 7 et 8).



Figure 7 : Bac de tri amovible en position arrière



Figure 8 : Bac de tri amovible en position avancée

## 3. Les différents types de systèmes/pratiques permettant un retour rapide des langoustines:

Certains navires sont déjà équipés de dispositifs permettant un retour à l'eau direct des captures indésirées de langoustine (Voir ci-dessous et Annexe 2). Les dispositifs sont spécifiques et uniques à chaque bateau et aux différentes méthodes de travail

### 3.1. Goulotte/glissière posée sur la lisse :

Certaines goulottes relient la table de tri à la lisse. Elles peuvent être latérales ou disposées à la poupe du navire (Figures 9 et 10). Il est à noter que ces dispositifs peuvent parfois être solidaire de la table (Figure 9) ou être un élément rapporté lors de l'opération de tri (Figure 10).

L'installation de ce type de goulotte/glissière nécessite :

- ✓ que la table de tri soit plus haute ou à une hauteur sensiblement équivalente à celle de la lisse du navire.
- ✓ Que l'accès à la lisse ne soit pas gêné par le pont couvert, les pieds de portique,...



Figure 9: Goulotte disposée à la poupe du navire



Figure 10 : Goulotte latérale

### 3.2. Goulotte/glissière rejoignant le(s) dalot(s) du navire :

Certaines goulottes relient la table de tri à un (Figure 12) ou plusieurs dalots (Figure 11).

L'installation de ce type de goulottes/glissières nécessite :

- ✓ Que l'accès aux dalots soit possible ;
- ✓ Que la distance entre la table de tri et le dalot ne soit pas trop importante. En effet, dans le cas contraire, une goulotte peut entraîner des difficultés de circulation de l'équipage qui peuvent avoir pour conséquence une diminution des conditions de sécurité.



Figure 11: Goulotte transversale rejoignant les 2 dalots tribord et bâbord (seule la vue tribord est figurée ici).



Figure 12: Goulotte latérale rejoignant le dalot.

### 3.3. Table de tri posée sur la lisse :

Cette configuration a été observée sur certains (petits) navires dont la table de tri est déportée et qui n'ont pas de ponts couverts (Figure 13).



Figure 13 : Table de tri déportée posée sur la lisse.

**➔Remarque :** ce dispositif ne constitue pas à proprement parlé une goulotte/glissière mais permet de limiter l'écrasement et de réduire le temps d'exondation des captures indésirées de langoustines.

### 3.4. Autres pratiques :

Certains navires ont évoqué des bonnes pratiques mises en œuvre à bord des bateaux pour limiter l'écrasement et permettre un retour rapide à l'eau des langoustines indésirées.

Ces pratiques constituent à :

- ✓ Placer les captures sur la table de tri
- ✓ Disposer les captures indésirées au fur et à mesure du tri dans un bac ou panier en les faisant glisser de la table de tri (Figure 14) → Cela permet de limiter l'écrasement.
- ✓ Remettre à l'eau les captures indésirées au fur et à mesure du tri en vidant le bac/panier par-dessus la lisse.



Figure 14 : Tri et rejet des captures indésirées dans un bac avant d'être remis à l'eau au fur et à mesure (NB, les bacs du dessous ne servent qu'à surélever le bac supérieur qui est vidé au fur et à mesure.

→**Remarque :** ces pratiques ne constituent pas à proprement parler des « dispositifs » (type goulottes/glissières) mais elles permettent objectivement de limiter l'écrasement et de réduire le temps d'exondation des captures indésirées de langoustines. En ce sens, elles sont aussi efficaces qu'un dispositif physique.

## 4. Descriptif des cas problématiques identifiés pour la mise en place de système de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées :

Ce paragraphe a pour objectif de décrire différents cas problématiques pour la mise en place de système de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées identifiés lors de cet état des lieux.

### 4.1. Navires non équipés de table de tri :

Certains navires ne sont pas équipés de table de tri. Les raisons évoquées sont diverses :

- ✓ **Problème de stabilité :** pour certains navires l'installation d'une table de tri peut remettre en cause la stabilité du navire. Ce paramètre est essentiel pour la sécurité du navire et pour la validation du permis de navigation. Pour ces navires, un projet d'installation d'une table de tri et de goulottes/glissières associées doit passer par une étude de stabilité<sup>2</sup> qui peut valider ou pas l'installation de ces équipements.
- ✓ **Problème d'encombrement :** Dans certains cas, une table ne peut pas être installée car la place sous les enrouleurs est limitée et la table ne peut pas être levée. Pour d'autres cas, l'espace disponible se retrouve occupé par les funes, treuils, issues de secours ou autres équipements. Dans ces cas-là, l'installation d'une potentielle table de tri nécessite des

---

<sup>2</sup> Ces études sont souvent assez onéreuses. Théoriquement elles peuvent être réalisées par le CSN pour les navires <12 m et doivent être réalisées par un centre de classification pour les autres navires

modifications très importantes du navire (déplacement de treuils, surélévation d'enrouleurs,...)

- ✓ **Problème de financement** : Le coût d'une table de tri complète étant assez élevé (de 20 à 40k€) son financement semble problématique dans certains cas :
  - Navires ayant subi un arrêt à quai prolongé (pour raisons techniques ou pour des raisons de santé) ;
  - Navires récemment acquis.

#### 4.2. Navires en phase d'être vendus :

Certains navires sur la pêche langoustine sont en vente ou appartiennent à des patrons qui ont des projets de navires neufs à court terme. Dans le cas de l'installation d'une table de tri, l'investissement peut être important compte tenu de ces projets.

#### 4.3. Navires qui ciblent peu la langoustine :

Certains navires, notamment immatriculés en Aquitaine et Poitou-Charentes ciblent la langoustine de manière épisodique : pas tous les ans et durant 1 à 3 mois seulement. Pour les navires dans cette situation et qui ne sont pas équipés d'une table de tri, l'investissement peut être important compte tenu de la faible activité du navire sur cette pêche. Pour autant, il semble que l'activité langoustine soit importante pour l'équilibre économique de l'entreprise de pêche notamment lorsque les rendements sur les autres espèces ciblées sont faibles.

#### 4.4. Navires qui font des marées mixtes poisson/langoustine:

Quelques navires, spécialisés sur le poisson et non équipés de table de tri, pratiquent le métier langoustine de manière très ponctuelle en ciblant 1 seul trait de chalut ciblé « langoustine » à la fin d'une marée au « poisson » de 5 à 6 jours. L'objectif est parfois uniquement « d'atteindre juste les 2T/an pour conserver la licence langoustine ». Dans ces cas-là, la mise en place d'un seuil (kg de langoustine/jour de la marée) d'obligation de mise en place d'un système de retour à l'eau semble judicieuse pour ne pas pénaliser ces navires

#### 4.5. Navires équipés de tables de tri mais pour lesquels la mise en place de goulottes présente des difficultés :

Dans certains cas de navires équipés d'une table de tri, l'installation d'une goulotte présente des difficultés qui peuvent être de plusieurs natures :

- ✓ Lisse ou dalots non accessibles (issues de secours, pont couverts, pieds de portique, funes,...)



Figure 15 : Bac de tri en position avancée illustrant la difficulté d'accès aux dalots dans cette situation (cercle rouge).

Sur l'exemple ci-contre (Figure 15), la poche étant déversée à l'arrière du bac, l'opération de tri commence par l'avant du navire (Bas de la photo). L'emplacement du treuil (cercle rouge) empêche l'accès direct au dalot et rend ainsi difficile la mise en place d'un système permettant un retour à l'eau direct des captures indésirées de langoustines.

- ✓ Distance importante entre la table et la lisse ou les dalots. Dans ce cas, le système peut engendrer un encombrement sur le pont important et des problèmes de circulation de l'équipage qui sont contraires à l'ergonomie et à la sécurité à bord des navires.

## 5. Mise en place de dispositifs

De nombreux navires sont en cours de réflexion et d'installation pour la mise en place d'un système permettant un retour direct des captures de langoustines sans connaître concrètement le contenu de l'Arrêté et les modalités de validation de ce dispositif. Dans ce cadre-là, il semble essentiel que les autorités de contrôle puissent prendre en considération les dispositifs et pratiques déjà mises en œuvre.

Dans certains cas, et pour certains projets des questions en lien avec les réglementations sur la sécurité des navires et leur permis de navigation peuvent se poser (engagement des dalots, percement des pavois,...)

Dans le cadre du projet SURTINE, une cellule technique composée de l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP a été constituée afin de proposer et tester des dispositifs adaptés à ce type de navire. Plusieurs patrons nous ont contactés afin de solliciter cette expertise. Des plans sont réalisés et certains prototypes vont être testés (notamment constitués d'une goulotte souple). Dans ces cas-là, la mise au point des goulottes et le test des prototypes s'étalera sur l'année 2016.

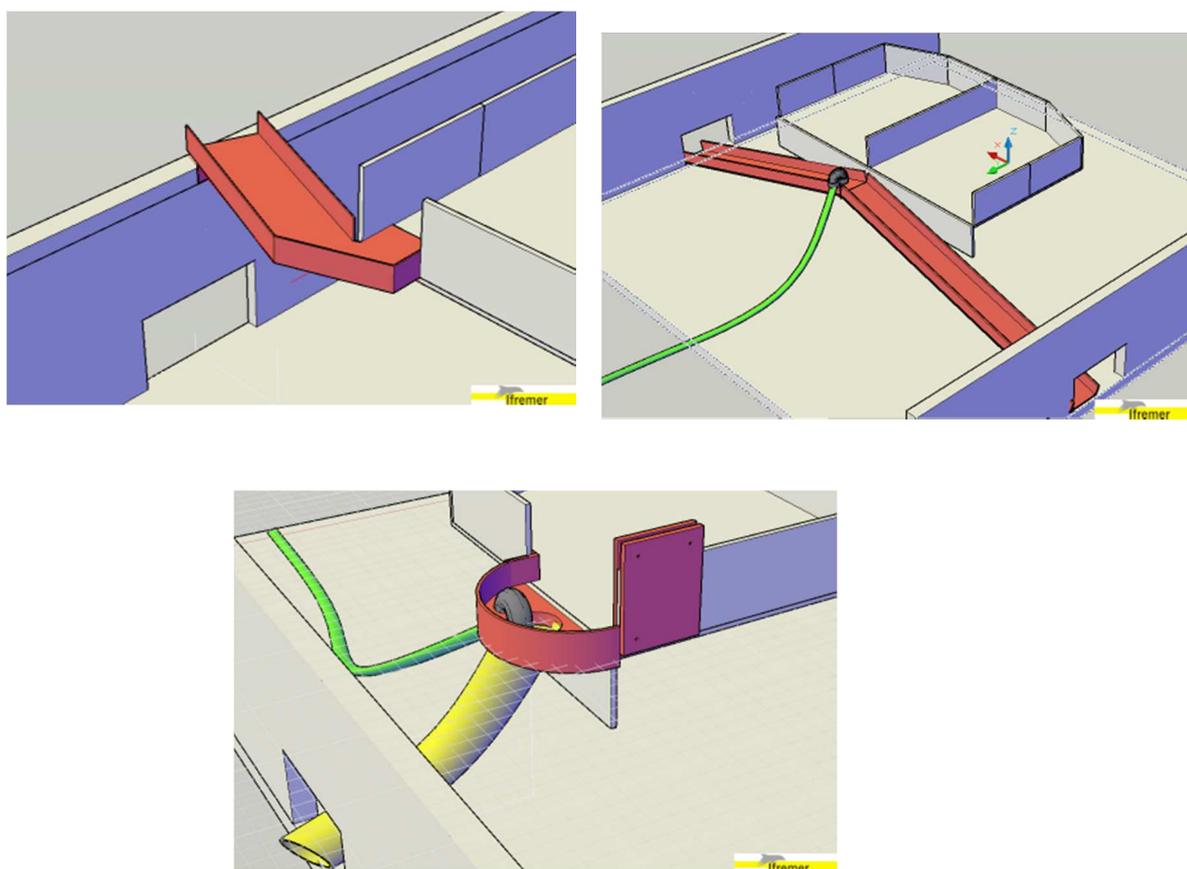


Figure 16: Schéma de prototypes de goulottes latérale (haut gauche), transversale tombant dans les dalots tribord et bâbord avec arrivée d'eau (haut droit) et souple avec arrivée d'eau tombant dans le dalot (bas) (Ifremer)

## ANNEXE 1 : Formulaire de l'enquête

### **Enquête auprès des chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne**

#### Contexte :

Comme explicité par la note du CNPMM ci-jointe, il est prévu de rendre obligatoire l'équipement des chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne en tables de tri et goulottes/glissières afin de pouvoir demander une prolongation de l'exemption pour survie élevée de la langoustine et éviter que vous ayez à ramener les rejets de langoustine à terre dès 2017.

L'objectif des goulottes/glissières, qui viennent généralement se fixer à une table de tri, est de permettre un retour à l'eau rapide des rejets (par la lisse ou les dallots), au fur et à mesure du tri. Le taux de survie des langoustines est donc amélioré grâce à la diminution du risque d'écrasement et la diminution du temps d'émersion. Par ailleurs, pour les marins, l'étape de tri et de nettoyage du pont est facilitée et raccourcie.



#### Objectif :

Afin de préparer la mise en œuvre de cette décision et anticiper vos contraintes, nous vous transmettons un questionnaire en partenariat avec vos structures professionnelles (CRPMM, C(I)DPMM, OPs). Les objectifs de ce questionnaire sont :

- ✓ De recenser l'équipement actuel des navires en tables de tri, -goulottes/glissière ;
- ✓ D'identifier les navires pour lesquels l'équipement est techniquement difficile ;
- ✓ D'identifier les navires pour lesquels l'équipement est impossible pour des raisons de sécurité ;
- ✓ De pouvoir mutualiser les idées de chacun afin de pouvoir proposer au besoin un accompagnement technique adapté à chaque navire.

***Merci de renvoyer ce questionnaire à l'aide de l'enveloppe ci-jointe avant le 28 février***

**2016**

**AGLIA - 6, rue A.Rio - 56100 LORIENT**



**Contacts : Thomas RIMAUD**  
6, rue A. Rio - 56100 Lorient  
Portable : 06 99 04 60 00 - Fax : 02 97 83 33 66  
email: rimaud.aglia@orange.fr

## Renseignements

### Navire :

- Nom :
- Immatriculation :
- Longueur :
- Ponté :
- Nombre de marins en mer :
- Port d'attache :

### Patron :

- Nom/prénom :
- Age :
- Mail :
- Téléphone :
- Adresse postale :

### Date :

## Questionnaire

### 1. Votre navire est-il équipé d'une table de tri ?

- A la langoustine :  OUI  NON |  Au poisson :  OUI  NON

↳ Si non pourquoi ?

↳ Si oui, pourriez-vous nous la décrire ?:

- Dimension (Largeur\*longueur\*hauteur) :
- Distance de la table de tri au franc bord :
- Par rapport à la lisse la table est-elle :  
 Plus haute  Moins haute  Même hauteur
- Système de levage :  OUI  NON
- Où se positionne l'équipage pour le tri ? -----
- Schéma / photos (schémas à côté ou photos à envoyer par  
Mail ou SMS : [rirmaud.aglia@orange.fr](mailto:rirmaud.aglia@orange.fr) - 06.99.04.60.00)

### 2. Votre navire est-il équipé de goulottes/glissières ?

- Oui, je les utilise : → Pourriez-vous nous la décrire (schémas ci-dessous ou photos à envoyer par mail ou SMS :  
[rirmaud.aglia@orange.fr](mailto:rirmaud.aglia@orange.fr) - 06.99.04.60.00)

- Oui, mais je ne les ai plus ou ne les utilise plus

↳ Pourquoi ?

- Non

↳ Pourquoi ?

### 3. Si vous n'avez pas de tables de tri : Selon vous, équiper votre navire avec une table de tri comme prévu:

- Est possible
- Est possible mais présente des difficultés :  
↳ Quelles difficultés ?
- Est impossible :  
↳ Pourquoi ?

### 4. Si vous n'avez pas de goulottes/glissières: Selon vous, équiper votre navire comme prévu:

- Est possible
- Est possible mais présente des difficultés :  
↳ Préciser quelles difficultés ?
- Est impossible :  
↳ Pourquoi ?

→ Tournez

5. Le délai pressenti pour s'équiper est juin 2016 car la Commission veut être assurée des améliorations mises en œuvre avant l'été 2016. Le délai imparti vous semble-t-il possible ?

Oui

Non

↳ Pourquoi n'est-ce pas possible d'ici juin 2016? \_\_\_\_\_

↳ Sous quel délai pourriez-vous vous équiper en 2016 ? : \_\_\_\_\_

6. Quand pensez-vous pouvoir équiper votre navire ?

➢ Table de tri (si n'en a pas) :

➢ Goulotte/glissière :

7. Pour votre goulotte :

-Le matériau le plus couramment utilisé est l'Inox, la possibilité d'utiliser d'autre matériau (PVC, fibres de verres, ...) vous semble-t-il intéressant ?  Oui  Non ↳ Si non, pourquoi ?

-Avez-vous des contraintes de poids/encombrement ?  Oui  Non ↳ Si oui, lesquelles ?

8. Pour ceux qui ont déjà des idées, comment envisagez-vous vos goulottes ou glissières ? (schémas ci-dessous ou photos à envoyer par mail ou SMS : [rimaud.aglia@orange.fr](mailto:rimaud.aglia@orange.fr) – 06.99.04.60.00)

**MERCI pour votre contribution ! Elle permettra de prendre en compte du mieux possible les réalités du terrain et les préoccupations des professionnels concernés, dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle obligation réglementaire.**

**IMPORTANT :** Parallèlement à ce questionnaire, dans le cadre du projet SURTINE (SURvie langoustINE), nous proposons :

1. De découvrir différentes photos de goulottes/glissières (<https://www.facebook.com/AGLIA-Association-du-Grand-Littoral-Atlantique-1489097931419293/>) si cela peut vous inspirer pour concevoir la vôtre ;

2. une aide technique ou des conseils personnalisés pour l'installation de tables de tri et ou goulotte/glissière.

Nous avons pour cela mis en place une cellule technique avec les technologistes des pêches de l'Ifremer et l'IMP. N'hésitez pas à nous contacter (Thomas Rimaud – [rimaud.aglia@orange.fr](mailto:rimaud.aglia@orange.fr) – 06.99.04.60.00)

**Commentaires généraux :**

## ANNEXE 2 : Photos de dispositifs/pratiques et projets d'installation

### Dispositifs à la poupe du navire posés sur la lisse



Dispositifs latéraux dans le(s) dalot(s)



Dispositifs dans le pavois à la poupe du navire



Dispositifs latéraux posés sur la lisse



Pratiques de tri



**Projets de dispositifs**

